

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUECCI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 002-367/12/BC

■ Attribution d'une subvention à l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient - Approbation d'une convention

DPEAT 12/8221/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La sixième édition de la Semaine Economique de la Méditerranée se déroulera à Marseille du 15 au 21 octobre 2012.

La SEM est une initiative partenariale qui propose pendant une semaine à Marseille de favoriser des rencontres entre entreprises, institutions, représentants de la société civile afin d'échanger et de débattre sur les grands enjeux économiques dans les pays de la Méditerranée et de l'Orient.

Cet événement est organisé par la Ville de Marseille, Euroméditerranée, la Région Paca, la CCIMP et Marseille Provence Métropole.

Il sera coordonné cette année par l'OCEMO « Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient ». Cette association a pour but de réunir dans un même lieu, autour des réseaux et outils régionaux créés dans le cadre du processus euro-méditerranéen de Barcelone, certains des dispositifs multilatéraux les plus reconnus en matière d'économie, d'investissements, de formation, de conception de projets et de financement.

Son approche est de constituer une filière intégrée allant de la définition de la stratégie de consolidation de la région Euromed-Moyent Orient, aux projets opérationnels en passant par les instituts de formation. L'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient est implanté à Marseille dans les locaux de la Villa Valmer.

L'objectif de cette semaine est double :

- Donner une visibilité nationale et internationale à un foisonnement d'initiatives conduites dans la métropole marseillaise par des organismes œuvrant sur des projets euro-méditerranéens dans le domaine des relations économiques.
- Positionner fortement la métropole marseillaise dans le processus d'Union pour la Méditerranée.

Le thème général de cette sixième édition est : «La jeunesse, un enjeu économique fort pour la région Euro Méditerranée».

Les problématiques liées à la jeunesse dans les sociétés euro-méditerranéennes s'imposent avec acuité : taux de chômage très élevé, difficulté d'insertion sur le marché du travail, privations d'ordre politique et social, etc. Ces enjeux fondamentaux dans les pays européens et méditerranéens semblent particulièrement exacerbés dans les pays de la région MENA. Ils ont été au cœur même des revendications faites lors des printemps arabes.

En 2011, la manifestation a réuni 2700 participants et une quarantaine d'organismes partenaires issus de 34 pays des deux rives de la Méditerranée.

Les partenaires 2012 :

Les partenaires porteurs :

- Ville de Marseille
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Etablissement Public d'Aménagement Euro-méditerranée
- Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP)
- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Les partenaires, par ordre alphabétique :

- ANIMA Investment Network / Invest in Med
- ADECI (Association Régionale pour le Développement de la Coopération Industrielle Internationale)
- BEI (Banque Européenne d'Investissement)
- Cercle des Economistes
- Chambre de Commerce France-Tunisie
- Cité Euro-méditerranéenne de la Mode
- Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF)
- Euromed Management
- Finances & Conseil Méditerranée
- Institut de la Méditerranée
- Marseille Innovation
- ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel)

- Technopôle de Château-Gombert / Marseille Provence Métropole
- Ubifrance
- UMM (Union Maritime pour la Méditerranée)
- UPE 13 (Union pour les entreprises des Bouches du Rhône)
- Commission Européenne

L'édition 2012 sera marquée notamment par l'organisation d'événements confirmés à ce jour :

- Rencontres annuelles de La Maison Méditerranée des Métiers de la Mode
- Rencontres économiques de l'Institut de la Méditerranée/Femise et le Cercle des Economistes
- Journée dédiée à la Ville durable par l'EPA Euro méditerranée
- 2nd Forum de l'Union Maritime pour la Méditerranée
- 8^{ème} édition du salon TOPTIC organisée par la CCIMP
- Atelier présenté conjointement avec le PNUD organisé par le Ministère des affaires étrangères et Européennes sur le thème « développement des territoires ».

Les organisateurs travaillent à mettre en place un évènement collaboratif sur le thème de la jeunesse et de l'économie.

Pour sa part, la Communauté urbaine propose :

- un partenariat spécifique avec l'UMM pour le forum des professionnels portuaires de la Méditerranée et de l'UE sur la base de l'organisation de la participation de MPM à des tables rondes.

Le budget prévisionnel de la Semaine Economique de la Méditerranée est de 207 000 euros.

Les dépenses se répartissent en :

- Marketing / Communication / Presse	115 000 euros
- Organisation logistique :	
. Agence d'organisation	60 000 euros
- Coordination (Personnel affecté, gestion...)	32 000 euros

Total dépenses : 207 000 euros

- Ville de Marseille :	50 000 euros
- Région PACA :	60 000 euros
- EPAEM :	25 000 euros
- CCIMP :	12 000 euros
- MPM :	20 000 euros
- Sponsors :	40 000 euros

Total recettes: 207 000 euros

Considérant l'importance de soutenir cette action, il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention ci-annexée relative à une subvention au titre de la participation à la Semaine Economique de la Méditerranée pour un montant de 20 000 euros (ajouté au prêt gracieux de l'amphithéâtre de MPM pour un total de 20 000 euros).

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la Semaine Economique de la Méditerranée.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient pour l'organisation de la semaine économique de la Méditerranée.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient.

Article 3 :

Est approuvée la mise à disposition pendant 6 jours, à titre gratuit, de l'hémicycle de MPM pour cette manifestation.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté Urbaine – Ligne 6743 : subventions exceptionnelles de fonctionnement – Sous-Politique B 330 – Fonction 090.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations Extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI